



CMCAS CLERMONT – LE PUY

Retour sur le Bureau du 02 juillet 2020

Actualité des Activités Sociales

Les Centres de Tourisme de la CCAS ont rouverts depuis 28/06 et vont permettre aux familles de pouvoir partir en vacances cet été.

En ce qui concerne les Colos ACM pour les jeunes, à partir du 16/07, plus de 260 enfants inscrits vont partir en séjours de vacances sur la région Auvergne-Limousin. Pour notre CMCAS les enfants et les jeunes seront accueillis sur les sites de Blomard dans l'Allier ou de Montirin dans le Cantal.

Les accueils des antennes de notre CMCAS ont repris depuis 22 juin en respectant les gestes barrière pour le personnel et les bénéficiaires. Concernant les permanences dans les SLVie ou Lieux de Vie elles devraient reprendre en septembre en fonction du contexte sanitaire.

Les Complexes sportifs sont accessibles pour les loisirs et certains sports (Tennis, Badminton, pétanque, judo pour le maintien physique). Un travail est engagé pour mettre en place les règles de reprise des sports collectifs pour la rentrée en appliquant les protocoles validés par les Fédérations Sportives et les ministères.

Les coins de détente des Ancizes et de St Jean d'Heurs sont rouverts aux bénéficiaires, mais l'utilisation des sanitaires est proscrite.

Pour préparer la reprise des activités pour la rentrée de septembre, des rencontres sont programmées durant l'été avec les présidents de SLVie, de Lieux de vie, des commissions etc pour présenter les règles à respecter énoncées dans la veille sanitaire rédigé et mis à jour par le Comité de Coordination de la CCAS.

Enfin le Bail de l'antenne de Clermont est arrivé !

Le bail pour l'antenne CMCAS de Clermont a été fourni par GRDF. Pour rappel suite à la signature par certaines organisations syndicales de l'accord sur les moyens bénévoles et immobilier. Celui-ci nous impose la remise à plat des baux existant. L'antenne de Clermont se situant dans des locaux de GRDF, nous avons enfin reçu le bail définitif. Le montant de celui-ci s'élève à 24607.71€/an au lieu de 12000€ environ/an !

Comme l'indique l'accord Moyen bénévoles et Immobilier, le départ du bail débute au 01/01/2019, la participation des employeurs à l'écrêtement du loyer s'élève à 25% en 2019 soit 14770.87€ ; en 2020 à 50% soit 18049.82 ; en 2021 à 75% soit 21328.76€ et à partir de 2022 le loyer s'élèvera à 24607.77€.

Même si certaines OS ne souhaitent plus louer, n'y acheter ou même construire alors quoi faire ?

Pour la CGT la construction de bureaux sur nos complexes est la meilleure solution, qui en modifiant et adaptant nos permanences de proximité, permettra à terme de faire des économies qui seront reversées pour les Activités et créera des facilités à nos bénéficiaires.

Remise à disposition des salles dans les complexes MP aux bénéficiaires

Les salles qui sont prêtées aux bénéficiaires sont classées en ERP de type L et elles sont soumises à une réglementation spécifique suite à la pandémie de Covid-19. (Port du masque obligatoire à partir de 11 ans, restauration assise et service à table, pas de buffet). Il n'y a plus de limitation du nombre de personnes mais il faut que les gestes barrières soient adaptés et qu'ils puissent être respectés.

Il a été voté à l'unanimité de rouvrir la mise à disposition de toutes les salles et d'ici à fin août rouvrir la grande Salle Michel Vivier à Gerzat. Ces réouvertures seront effectives en vérifiant que la quantité de personnes prévue soit raisonnable par rapport à la capacité de la salle.

Le bénéficiaire devra s'engager à appliquer ou faire appliquer les gestes barrières et les protocoles sanitaires en vigueur à la date de la manifestation. Du matériel de désinfection, du gel hydro-alcoolique, des chiffons jetables et des poubelles seront fournis. Une prestation ménage sera effectuée après chaque utilisation. Bien sûr, les mesures évolueront en fonctions des décisions gouvernementales.

Motion : Election CMCAS et CAMIEG

Le Bureau a proposé une motion pour permettre aux veuves et veufs de pouvoir voter aux prochaines élections de la CMCAS ou de la CAMIEG. Pour rappel lors du décès de l'agent, son conjoint(e) devient Ouvrant Droit aux Activités Sociales. Seule la CGT a voté Pour, les autres OS ont voté Contre. Cette motion sera remontée aux instances nationales.

Projet de construction ...

A Brives-Charensac, la découpe en trois parcelles sera effectuée par la Géomètre et le Président est mandaté pour la réalisation des actes notariés seule la CFDT a voté contre.

A Gerzat, un morceau de parcelle qui appartient à la CMCAS en copropriété avec la Mairie de Gerzat sera sorti, un géomètre effectuera les relevés et le Président est mandaté pour la réalisation des actes notariés, la CFDT a voté contre.

Le bureau a mandaté le Président pour valider et faire réaliser les études de structures, les études de réglementation thermique et les démarches pour le dépôt des permis de construire après validation des plans et des choix des aspects extérieurs par le Groupe de Travail Moyens Bénévoles Immobilier qui se réunira le 24 juillet prochain encore une fois la CFDT a voté contre !

Soutien scolaire

A partir de la rentrée trois prestataires seront proposés. Contacter les antennes CMCAS pour les modalités et plus d'informations.

Pour plus d'infos, les administrateurs CGT de votre CMCAS :

Eric LAVAL, Rémi BRUYERE, Guy CHAPPELLE, Murielle GARNIER, François CHASTEL, José ANDRADES, Frédéric SEAUVE, Laure BAYER, Gérard CHARBONNIER, Christophe ARSAC, Georges CAZAL, Philippe GRIMAUD, Solanae BALICHARD, Frédéric POUGHEON, Roland DANI.

